

Contrat pédagogique entre l'alternant et son tuteur pédagogique

Chaque alternant est suivi par un tuteur pédagogique qui veille à la cohérence du déroulement de la mission avec les objectifs de la formation. Il a un rôle important dans la transmission des informations entre la formation et l'entreprise.

Le tuteur assure le suivi pédagogique de l'alternant et la coordination avec le maître d'apprentissage en entreprise (MAP), à savoir principalement :

- La validation de la mission entreprise
- La vérification avec le maître d'apprentissage du bon déroulement de la mission
- La valorisation du projet et la codirection du mémoire

Ce suivi pédagogique est principalement réalisé au cours de visites qui ont lieu dans l'entreprise en présence de l'alternant. Les visites font l'objet de comptes-rendus rédigés par l'alternant et publiés sur le livret d'apprentissage en ligne (LEA*). Ils sont ensuite visés par le tuteur pédagogique et le maître d'apprentissage. Les objectifs des visites sont précisés page 2. Le tuteur pédagogique s'engage à faire au minimum une visite en présentiel (sauf cas exceptionnels ou entreprise située trop loin) et à participer au jury de soutenance. Il doit également respecter les dates limites pour remplir ou viser le LEA, lorsque c'est nécessaire (rappels envoyés par mails avant les dates limites).

L'alternant doit tenir informé régulièrement son tuteur de l'évolution de ses activités et missions en sein de l'entreprise, sans que le tuteur ne doive lui réclamer. L'alternant doit également informer son tuteur pédagogique en cas de problèmes en lien avec l'entreprise ou ses missions dans l'entreprise, ou encore de son absence. L'alternant s'engage à respecter les dates limites pour remplir les différentes demandes du LEA et à informer son tuteur pédagogique lorsque ces documents sont remplis et disponibles en ligne. L'alternant s'engage également à rendre son mémoire avant la date limite et à être présent pour la soutenance, sur le campus.

Je soussigné
alternant du Master Chimie Verte et Eco-Innovations,
je m'engage à respecter ce contrat pédagogique.

Le à
Signature :

Je soussigné
Tuteur pédagogique du Master Chimie Verte et Eco-
Innovations, je m'engage à respecter ce contrat
pédagogique.

Le à
Signature :

Je soussigné, Responsable pédagogique des alternances du Master Chimie Verte et Eco-Innovations, je constate l'engagement de l'alternant et de son tuteur sur les termes de ce contrat pédagogique.

Le à
Signature :

Rappel des objectifs des visites :

Objectifs de la visite n°1 (novembre à décembre) :

- Validation de la bonne intégration de l'alternant dans l'entreprise
- Echanges sur la mission entreprise et le projet alternance » (ajustement des activités, plan d'actions, etc)
- Point sur la formation
- Echanges sur le thème du mémoire

Objectifs de la visite n°2 (mars-avril pour les M1, mars à juin pour les M2) :

- Echanges sur l'évaluation n°1 du Maître d'apprentissage et sur les compétences développées
- Suivi de la mission entreprise (déroulement des activités, progression mission,)
- Point sur la formation
- Echanges sur plan du mémoire

Objectifs de la visite n°3 (à l'occasion de la soutenance de mémoire) :

- Bilan de l'année : évaluation n°2 du maître d'apprentissage, compétences, bilan de la mission entreprise, bilan de la formation, ...
- Remise du mémoire et soutenance
- Echanges sur le projet professionnel de l'alternant

* Lien vers le Livret Electronique : <https://www.lea-formasupds.com/accueil-du-lea>

L'usage du masculin dans ce contrat a pour unique but d'alléger le texte.